

2016 DPE 9 DFA Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2015

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2014 et des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU au nom de la 3^{ème} Commission et Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	48.601.985,66 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	37.184.111,36 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2014 :	1.139.130,99 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2015 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	48.601.985,66 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	35.244.652,72 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2014 :	néant

BALANCE

Dépenses :	37.184.111,36 euros
Recettes :	35.244.652,72 euros
Solde exécution 2015 :	1.939.458,64 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2015 :	3.078.589,63 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	95.516.338,27 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	84.383.317,25 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2014 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	95.516.338,27 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	94.509.837,16 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté* :	7.318.151,11 euros
*Hors part de l'excédent affecté à la section d'investissement	

BALANCE

Dépenses :	84.383.317,25 euros
Recettes :	94.509.837,16 euros
Solde exécution 2015 :	10.126.519,91 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :	17.444.671,02 euros

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 3.078.589,63 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2016.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 17.444.671,02 euros, sera reporté pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) pour 12.382.519,50 euros et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068) pour 4.612.151,52 euros au budget supplémentaire de 2016.